

Le sport de haut niveau redoute la réforme des aides wallonnes à l'emploi

À travers son système d'aides à l'emploi, la Wallonie soutient 21 élites sportives, comme la judokate Charline Van Snick. La Fédération Wallonie-Bruxelles craint un blocage du financement.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Ce n'est pas encore un cri d'alarme mais un appel à la vigilance que lance le monde sportif francophone de haut niveau. L'inquiétude porte sur la fin du système des points APE (aides à la promotion de l'emploi), annoncée tambour battant par le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) la semaine dernière (lire L'Echo du 30 mars).

Ce système, qui permet aux employeurs (pouvoirs locaux, CPAS, secteur non-marchand, ...) de recevoir une aide financière qui couvre la rémunération des travailleurs, est considéré comme vicié par le gouvernement wallon MR-cdH. Outre son coût - 1 milliard en 2018 et 1,1 milliard en 2023 - toute la mécanique semble avoir été détournée. «En 2002, il s'agissait de lancer une politique de résorption du chômage. Aujourd'hui, seulement 40% des personnes bénéficiant de cette aide ont un niveau secondaire inférieur et primaire. Par ailleurs, l'aide devait être limitée dans le temps, or elle est devenue structurelle», estime Pierre-Yves Jeholet. Celui-ci reproche en outre une trop grande part de subjectivité dans la répartition des moyens financiers.

Mais en faisant table rase du passé sans préciser les futurs critères de répartition des moyens financiers qui seront utilisés en 2021, le gouvernement a levé par mégarde un vent de panique dans différents milieux, dont celui du sport de haut niveau.

21 sportifs financés par les APE

Parmi les victimes potentielles de la réforme, on trouve les élites du sport francophone. C'est une des bizarreries du système. De nombreux athlètes bénéficient de points APE grâce à un accord de coopération passé entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ces sportifs, il y a la judokate Charline Van Snick ou le tennisman Joachim Gérard.

Ce mode de financement n'est pas qu'une spécificité wallonne. Sur les 59 athlètes de haut niveau sous contrat avec l'Adeps en 2018, on retrouve par exemple les frères Bor-

lée, engagés via le pendant bruxellois des APE, les ACS. Côté wallon, ils sont 21 à bénéficier d'une aide à l'emploi pour un budget situé entre 850.000 et 1 million d'euros. Par ailleurs, de nombreux autres sportifs, comme la championne olympique de l'heptathlon Nafissatou Thiam, sous contrat Rosetta aujourd'hui, basculeront sous contrat APE dès qu'ils auront atteint l'âge de 26 ans.

Une réponse suite à la débâcle d'Athènes

Il faut remonter à 2004 et la débâcle des Jeux olympiques d'Athènes pour comprendre le lien entre le système APE et les sportifs de haut niveau. «Le sport francophone de haut niveau avait touché le fond en 2004. La délégation olympique ne comptait que 9 sportifs francophones. Des sports comme le judo ou la natation n'étaient plus représentés», rappelle Jean-Michel Garin, directeur du sport de haut niveau à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En réponse à cette contre-performance, le monde politique décida de soutenir financièrement les élites à travers un décret adopté en 2006. «Une véritable dynamique s'est ensuite créée côté francophone. Aux Jeux olympiques de 2016, nous avons aligné 37 sportifs et décroché une médaille d'or. À l'horizon des Jeux de Paris en 2024, je vois mal le monde politique enlever des moyens à un mouvement sportif qui a prouvé qu'on pouvait lui faire confiance avec des structures qui produisent des talents», estime à titre personnel Jean-Michel Garin.

Madrane veut des explications

Dans l'attente d'une sérieuse explication de Pierre-Yves Jeholet, Rachid Madrane (PS), le ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne cache pas son inquiétude: «Avec cette réforme, le développement du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles risque donc d'être menacé. Je suis stupéfait que le gouvernement wallon n'ait pas pris en compte la situation des sportifs sous contrats. D'autant plus que ce sont les sportifs et sportives wallon.ne.s qui seront touchés. Si cette réforme aboutit à la suppression des contrats sportifs, le cdH et le MR mettent le sport wallon en péril.»

Côté wallon, on se montre rassurant. L'avant-projet précise que rien ne devrait changer d'ici un nouvel accord de coopération entre les deux entités. «Ce sera alors à chaque ministre d'édicter les règles qui s'appliquent à l'allocation des budgets dont il aura hérité», souligne la ministre Alda Greoli (cdH) dans un courrier adressé au secteur non-marchand. Bref, on renvoie la balle au ministre des Sports pour d'éventuels arbitrages.

PAS D'AMNISTIE**LE MINISTRE JEHOLET VEUT RÉCUPÉRER 15 MILLIONS**

En marge de la réforme de tout le système de distribution des points APE, le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) veut **réclamer les sommes indûment versées aux employeurs** sur les exercices 2014 à 2016. Selon les estimations réalisées par le Forem et reprises par Le Soir ce mercredi, le montant à récupérer pour ces trois années est de 15.410.850,87 millions d'euros. Depuis le 30 mars, **2.670 courriers ont ainsi été expédiés** à autant d'organismes (pouvoirs locaux et non-marchand) soupçonnés d'avoir bénéficié ces trois dernières années d'une aide supérieure au coût de l'emploi effectivement payé par l'employeur, ce qui est rigoureusement interdit par le décret

de 2002. *«Les éventuels excédents de subventionnement seront récupérés par toutes voies de droit, et notamment par compensation sur les montants de l'aide à échoir»*, précise la direction du Forem, à la manœuvre à la demande du ministre Jeholet. Du côté des employeurs du non marchand, la procédure a surpris. *«Ces courriers sont arrivés sans concertation avec nous, c'est donc une surprise»*, déplore Stéphane Emmanuelidis, président de l'Unipso, la confédération des employeurs du secteur à profit social. Il reproche également à la réforme de laisser le secteur non marchand *«au milieu du gué»* en n'ayant **pas prévu la suite de la suppression du régime APE.**